

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2013

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcille, Gallet, Lefort, Fleury, Lenglet

Etaient absents et excusés: Madame Delplanque qui donne pouvoir à Mr Marcille et Monsieur Berre qui donne pouvoir à Mme Gallet.

Mrs, Melle Charon, Bournouville, Gest.

En ouverture de la réunion ; Mr Marcille informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mr Jean Michel Gamand de son poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint et de Conseiller Municipal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Mr Marcille prend acte de cette décision et informe les services de la Préfecture.

### 1- Délibération sur le choix définitif de l'architecte pour les travaux de l'église :

Mr Marcille, Président de la commission d'appel d'offres, des études et travaux à l'église ST Pierre d'Heilly rappelle au Conseil Municipal les différentes visites sur site et les propositions de mission des candidats, les réunions de la commission communale (B.Gallet, E.Fleury, Ph.Berre, élargie à S.Lefort et Ph.Lenglet) et les négociations conduites par Mr Marcille à la demande du Conseil Municipal auprès de la Sas Guy Petit retenue par la commission.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de la réalisation du projet par la Sas Guy Petit de Doullens qui est chargée de la mission de maîtrise d'œuvre et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.

### 2- Questions et délibérations diverses :

- Logement de l'école : il est vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Quelques retouches sont à réaliser par Mr Bouffette ancien locataire et par l'employé municipal. Si vous êtes intéressé par la location, prendre les renseignements en Mairie.
- Etang Fédéral : suite au rendez vous fixé en Mairie ; les responsables de la Fédération de Pêche ont informé verbalement Mr Marcille de leur volonté d'arrêter la location de l'étang au 31 décembre 2013. La commune étudie la possibilité de négociation relative à la rupture du bail et réfléchit sur le devenir de ce bien.
- Aménagement de la sécurité de la rue Ste Anne : suite au rendez vous en Mairie ; les services du Conseil Général et de la Sécurité Routière ont confirmé qu'il y a bien impossibilité de mettre en œuvre le projet présenté, qui était la mise en place de chicane constituée par la création de places de stationnement et neutralisation axiale par marquage au sol ; compte tenu de la largeur insuffisante de la route. Ces services nous soumettront un nouveau projet. En l'attente, une demande a été faite à la compagnie d'assurances de la commune qui nous a confirmé un accord pour la mise en place prochaine d'un radar pédagogique.  
Mr Marcille tient à rappeler que ce dossier sur la sécurité est évoqué à chaque réunion de conseil municipal afin de trouver une solution conforme à l'intérêt général.
- Signalisation dans la résidence « les Jardins d'Heilly » le devis a été transmis à Mr Alves, promoteur pour étude et prise en charge.
- Jardins communaux : tous les locataires ont rendu réponse ; si vous êtes intéressé par la location d'un jardin, prendre les renseignements en Mairie.
- Mr Marcille informe qu'il a dernièrement été appelé à diverses reprises par des habitants incommodés par d'importantes fumées et émanations pouvant être toxiques. Il rappelle que l'allumage de feux dans le village est strictement interdit, les responsables ont été avertis.
- Des odeurs nauséabondes liées à de l'épandage dans les champs ont été dernièrement constatées ; Mr Marcille a fait un rappel à la Sté Roquette.
- Mr Marcille fait une mise au point concernant l'assainissement : le raccordement des eaux usées de votre habitation au réseau d'assainissement pourra être réalisé dès réception du courrier de la communauté de communes de Corbie vous informant de la mise en service.  
Mr Marcille précise en outre que l'entreprise ne remet en état (macadam etc....) que les parties de chaussée ou trottoir qui ont subi des dégradations liées aux travaux.
- Suite aux travaux d'aménagement de la rampe d'accès pour personnes handicapées ; la boîte aux lettres de la poste est positionnée sur le mur à droite de la porte d'entrée de la mairie et de la poste.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.

Le Maire : Bernard MARCILLE.

*B. Marcille*

